

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

des activités « Scolaires et Centre de loisirs »

CGV mis à jour le : 15 Septembre 2021 (V 3.0)

01. RÉSERVATION EN LIGNE : Le client doit au préalable effectuer une réservation en ligne sur notre site internet (www.espace-zoologique.com), le client devra choisir ses date, heure, thème d'activité selon les disponibilités et également compléter toutes les informations professionnelles et personnelles qui lui seront demandées ; le service pédagogique se réserve le droit d'annuler toute réservation si des informations sont mal notées et/ou erronées. Le client reconnaît alors avoir pris connaissance et accepte les CGV.

02. RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE : Notre organisation ne permet pas de prendre des réservations par téléphone, il est préférable de faire sa réservation directement en ligne.

03. DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION DES DONNÉES PERSONNELLES : Le(s) client(s) ayant fourni des informations personnelles dispose(nt), suivant l'Article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès gratuit aux données qui le(s) concerne(nt), ainsi que d'un droit d'interrogation, de modification et de suppression de celles-ci. Il(s) lui(leur) suffit, pour exercer ces droits, d'adresser une demande par courriel à : pedagogie.saintmartin@gmail.com

04. CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION : Après votre réservation sur notre site, vous recevrez à l'adresse mail indiquée lors de la réservation, un devis correspondant à votre réservation. Ce devis devra nous être retourné au plus tard 2 mois avant la date de la réservation, **signé et tamponné avec la mention « bon pour accord » afin de confirmer votre réservation.**

05. MOYEN DE RÈGLEMENTS : Chèques bancaires, carte bleue, virement, espèces. Les chèques-vacances ne sont pas acceptés. Règlement sur facture à régler au plus tard 1 mois après la prestation.

06. NOMBRE DE PARTICIPANTS : La limite maximum de participants est affichée sur notre site (www.espace-zoologique.com) pour chacune de nos activités. Le service pédagogique peut refuser un groupe si le nombre de participants dépasse la limite (l'activité sera tout de même facturée).

07. DURÉE ET HORAIRE DE L'ACTIVITÉ : Les durées de nos activités sont évolutives en fonction des participants (comportements, nombre de participant(s), etc..) et peuvent être plus ou moins longues que prévu. Nos horaires de début et fin de l'activité peuvent également être légèrement modifiés par le service pédagogique et ce, sans avoir à prévenir à l'avance le client dès lors que le service pédagogique peut assurer l'entière activité.

08. RETARD : Tout retard empiète sur la durée de vos ateliers et/ou visites. En raison d'une forte demande, vos ateliers et/ou visites ne pourront être décalés durant la journée ou reportés en cas de retard du groupe. En cas de retard de plus de 20 minutes sans prévenir le parc sur l'horaire fixé et/ou si le service pédagogique se trouve dans l'impossibilité de trouver une solution à ce retard, vos ateliers et/ou visites réservés seront annulés et à moitié facturés (en compensation de la perte de revenus pour la SARL Espace Zoologique).

09. PENDANT LES ATELIERS : Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs encadrants. La SARL Espace Zoologique et son service pédagogique, ainsi que l'animateur(trice), déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident pouvant avoir lieu durant les ateliers scolaires et/ou centres de loisirs.

Il n'est pas possible de suivre le groupe si vous n'avez pas pris de place dans l'activité.

La présence d'un responsable du groupe pris en charge en activité par le service pédagogique est obligatoire, ce dernier devra prévenir à l'avance l'animateur(trice) de toute allergie d'un des participants aux poils, plumes ou phobies.

Les nourrissages peuvent être uniquement faits par l'animateur(trice), l'espèce nourrie est déterminée par les services pédagogique et animalier (les félins ne peuvent pas être nourris en public, des jeux peuvent leur être proposés). Aucune immersion dans les enclos et aucune manipulation de reptiles (sauf pour les ateliers en salle pédagogique et le monde des reptiles) ne sont possibles durant les visites.

En cas de non-respect des consignes et/ou de l'animateur(trice) par un ou plusieurs participants (enfants et/ou adultes), l'animateur(trice) se réserve le droit d'interrompre l'activité à tout moment pour le ou les participants concernés ou le groupe entier, l'activité sera tout de même facturée.

En fonction du temps, de la période, du comportement des participants, des soins vétérinaires ou des disponibilités, le programme est susceptible d'être modifié et adapté, et ce, sans avoir à prévenir à l'avance le client.

10. ANNULATION FAITE PAR LE CLIENT : Toute annulation devra être faite par le biais du lien d'annulation envoyé dans le mail de confirmation de réservation au maximum 2 jours avant la date et heure de l'activité. Pour une annulation de moins de 2 jours avant les date et heure de l'activité et/ou en cas d'absence du client le jour de l'activité sans signalement, l'(les) activité(s) sera(ont) tout de même dûe(s).

11. FORCE MAJEURE : Le service pédagogique de l'Espace Zoologique se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre toute activité si des événements de force majeure ou cas fortuit l'y contraignent (conditions météo, soins vétérinaires, absence de l'animateur, crise sanitaire) et ce, sans avoir à prévenir à l'avance le client. Dans une telle hypothèse, l'Espace Zoologique ne facturera pas les ateliers et/ou visites.

J'ai bien pris connaissance de ces conditions générales de vente et les accepte sans conditions.

Date, signature et tampon du client, précéder de la mention « bon pour accord » :

Fait à :
Le :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE ZOOLOGIQUE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Le présent règlement s'applique à tout visiteur de l'Espace Zoologique. Les personnes ou groupes ne respectant pas le règlement intérieur seront invités à quitter le parc immédiatement sans quelconque dédommagement.

01. OUVERTURE DU PARC ET VISITE

L'Espace Zoologique de Saint-Martin-la-plaine est ouvert tous les jours, toute l'année. Selon la météo (forts intempéries, neige, gel...) les horaires peuvent être modifiés (fermeture plus tôt...). En cas de nécessité technique ou de sécurité, l'accès à certaines parties du parc peuvent être interdites. Le parc peut fermé sans préavis pour ces mêmes raisons. Le public n'est pas autorisé à avoir accès aux locaux de service et aux zones en travaux. Les enfants de moins de 16 ans ne pourront accéder au parc sans être accompagnés d'un adulte responsable. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le parc pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Toute sortie du parc sans le ticket d'entrée est définitive : gardez le ticket pour accéder à votre voiture et revenir !

02. RESPECT D'AUTRUI

Les visiteurs doivent porter une tenue correcte (ne pas marcher pied nu...) et adopter comportement décent (ne pas crier, rester calme...).

- **Il est interdit de fumer dans les bâtiments du parc (serres, boutique...).**
- **Il est interdit de cueillir ou de détériorer les végétaux du parc, des personnes s'occupent de la végétation afin de vous offrir un cadre idéal.**

Afin de maintenir le lieu propre, ne pas jeter vos déchets par terre ou dans les enclos. **La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ou groupe ne respectant pas ces consignes ou d'en exclure immédiatement les personnes concernées.**

03. POUR LES GROUPES

Les groupes visitent le parc sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs, qui doivent en assurer la surveillance et la sécurité. Aucun groupe d'enfants ou d'adolescents n'est autorisé à se promener seul. En cas de débordements ou de non respect du présent règlement la Direction se réserve le droit d'en exclure immédiatement les personnes concernées. En cas de forte affluence (vacances d'été notamment), il peut vous être demandé de sortir pour manger à l'extérieur du parc dans des prés à proximité de l'entrée. Il vous sera possible de rentrer de nouveau ensuite.

04. DANS LE VIVARIUM

Il est demandé aux visiteurs de **respecter le SILENCE** dans le vivarium. Les reptiles sont des animaux fragiles qui stressent facilement et qui ont besoin de calme pour être en bonne santé.

En cas de non respect de cette consigne vitale pour nos animaux, **le personnel se réserve le droit de fermer le vivarium à tout moment.** Les poussettes ne sont pas autorisées dans le vivarium, notamment en période de forte affluence, il est en effet difficile de circuler dans le vivarium avec de tels équipements.

05. RESPECT DES ANIMAUX

Il est demandé aux visiteurs d'adopter un comportement compatible avec le bien-être des animaux.

- **Il est formellement interdit de nourrir les animaux. Il est interdit de jeter des objets aux animaux.**
- **Il est interdit d'effrayer les animaux en frappant sur les vitres, en faisant du bruit ou en poursuivant ceux vivant en liberté (paons, chats... = ils peuvent se défendre!).**
- **Il est interdit de les déranger, de les exciter, et de les tourmenter.**

06. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les animaux sauvages représentent un danger (morsures, griffures...), notamment à toute personne qui tenterait de les toucher ou de pénétrer dans son espace vital et peuvent éventuellement représenter un danger de mort. Il est impératif de respecter les règles de sécurité : Il est interdit de courir, de sortir des allées de visite, de franchir les barrières de sécurité, de pénétrer dans les locaux réservés au service, de pénétrer dans les enclos, de se pencher ou d'asseoir les enfants sur les gardes-corps, de traverser les espaces verts pour accéder aux grillages des enclos, de grimper aux arbres, d'escalader les clôtures...

La destruction, le vol, la mutilation ou la dégradation intentionnelle des constructions, plantations, et autres objets constituent un délit.

Durant toute la visite, les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes accompagnants. **Il est interdit d'introduire des armes, objets et produits dangereux dans l'enceinte de l'Espace Zoologique.**

Certains jouets, comme par exemple ceux en forme d'armes, les bâtons, les ballons, les trottinettes, les vélos, et les rollers sont interdits. Il est interdit d'utiliser des instruments sonores, quels qu'ils soient.

07. PRISE DE VUE COMMERCIALE

Toute prise de vue photographique et/ou vidéo faisant l'objet d'une exploitation commerciale doit recevoir l'autorisation expresse et préalable de la Direction de l'Espace Zoologique.

08. PERTE DE BIENS OU VOL

L'Espace Zoologique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens. Les objets ramenés par les visiteurs ou trouvés par le personnel sont conservés un mois. Tout bien qui tomberait dans un enclos doit immédiatement faire l'objet d'un avertissement auprès du personnel. Il peut être retiré ou détruit si cela présente un risque pour le parc ou l'animal. Le personnel ne peut retirer le bien qu'à la rentrée des animaux en fin de journée.

09. MESURES SANITAIRE : (évolutif en fonction des recommandations gouvernemental)

- **LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE DÈS 18 ANS DEPUIS LE 21 JUILLET 2021 ET DÈS 12 ANS À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2021** (l'entrée du parc vous sera refusée en cas de non présentation d'un pass sanitaire valide).
- **Le port du masque est OBLIGATOIRE DANS LES FILES D'ATTENTE ET LES ENDROITS FERMES et à partir de 10 ans,** (en vertu de l'application du décret gouvernemental, l'entrée du parc peut vous être refusée en cas de non port du masque).
- Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition, à plusieurs endroits dans le parc et lavez-vous les mains, avec du savon, le plus souvent possible.
- Nous vous prions de garder les gestes de distanciation physique d'un mètre avec les autres visiteurs.

J'ai bien pris connaissance de ce règlement intérieur et les accepte sans conditions.

Date, signature et tampon du client, précéder de la mention « bon pour accord » :

Fait à :
Le :